

Conforme à la réglementation CE 1907/2006 (REACH)

<b>1. IDENTIFICATION PRODUIT / SUBSTANCE</b>	
1.1. NOM / MARQUE	<b>Armex™</b>
1.2. Gamme de produits	<b>Armex™ Maintenance</b> <b>Armex™ Maintenance XL</b> <b>Armex™ Hydroflex XL</b>
1.3. CAS N°	N.A.
1.4. EEC N°	N.A.
1.5. NUMERO U.N.	N.A.
1.6. DISTRIBUTEUR	<b>STREAM SERVICE</b> 5 , rue des Orangers 64700 HENDAYE - FRANCE ☎ 00 33 (0)5 59 20 99 99 / 00 33 (0)6 10 27 50 87 ✉ 00 33 (0)5 59 20 99 98 <a href="mailto:info@aerogommage.net">info@aerogommage.net</a> <a href="http://www.aerogommage.net">www.aerogommage.net</a>

<b>2. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>	
2.1. Propriétés Chimique	99,6% Natrium Bicarbonate
2.2. Aspect	Poudre Blanche granuleuse
2.3. Odeur	Inodore
2.4. pH	8,4 (pour une solution à 1% en masse)
2.5. Densité	0,98 mg/ml
2.6. Solubilité dans l'eau	Totale (20°) pour une solution à 9,5% en masse
2.7. Point de fusion	N.A.
2.8. Point d'ébullition	N.A.

<b>3. STABILITE REACTIVITE</b>	
3.1. Stabilité	Stable
3.2. Réactivité et Incompatibilité	Eviter les températures élevées Incompatibilité avec les acides
3.3. Produit dangereux de décomposition	Dioxyde de carbone

<b>4. HYGIENE ET SÉCURITÉ</b>	
4.1. Santé	Substance de très faible toxicité (bicarbonate de sodium). Considérer comme une poussière de faible toxicité (Travail à sec).
4.2. Risques et sécurité	N.A.

<b>5. TOXICOLOGIE</b>	
5.1. Générale	Pas nocif - DL50 orale du rat 4220 mg/kg. Pas d'effet secondaire constaté.

<b>6. MESURES DE PREMIERS SECOURS</b>	
6.1. En cas de contact avec les yeux	Rincer l'oeil abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
6.2. En cas de contact avec la peau	Rincer à l'eau dans un délai raisonnable. Consulter un médecin en cas d'irritation.
6.3. En cas d'inhalation	Respirer à l'air pur. Consulter un médecin en cas de symptômes particuliers.
6.4. En cas d'ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau et boire 200 à 300 ml d'eau chaude. Consulter un médecin si une quantité anormalement élevée a été ingérée.

<b>7. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	
7.1. Doses journalières acceptables (DJA)	Limites recommandées : Totale poussière inhalable : 10 mg m <sup>3</sup> (8 heures pleines) Total poussière respirable : 5 mg m <sup>3</sup> (8 heures pleines)
7.2. Aération	En cas de travail en intérieur, plus particulièrement à sec, aérer suffisamment pour respecter les DJA.
7.3. Yeux	Le port de lunettes de protection est recommandé. Ne pas porter de lentilles de contact.
7.4. Voies respiratoires	Port de masque recommandé pour le travail en intérieur à sec.
7.5. Oreilles	Protection recommandée pour l'utilisation continue du matériel.
7.6. Peau	Port de gants recommandé.

<b>8. MESURES ANTI-INCENDIE</b>	
8.1. Généralités	Produit non inflammable ni combustible
8.2. Extinction	Utiliser le produit le plus adapté au milieu environnant.
8.3. Risques particuliers / Risques d'explosion	- Si des quantités très importantes sont concernées, des dégagements de dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) peuvent rendre obligatoire le port de masque à gaz. (CO <sub>2</sub> est un asphyxiant si >5%) - Quand la température est >109°, la décomposition du produit libère du carbonate de sodium, un irritant cutané et des voies respiratoires.

<b>9. MESURES EN CAS D'EPANDAGE ACCIDENTEL</b>	
9.1. Précautions pour les individus	Port de lunettes et de gants recommandé
9.2. Précautions pour l'environnement	Le produit peut endommager la végétation (jaunissement). Il est recommandé de protéger les plantes ornementales, les plants et les arbres.
9.3. Méthodes de nettoyage	Petites quantités : rincer à grande eau. Grande quantité : collecter la part compacte pour mise au rebut. Rincer le restant à grande eau.

<b>10. MANIPULATION ET STOCKAGE</b>	
10.1. Manipulation	Port de gants recommandé en cas de manipulation intensive
10.2. Stockage	Endroit frais et sec. Eviter la proximité d'acides. Contenants : sacs papier ou fûts plastiques.

<b>11. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</b>	
11.1. Dégradation persistante	Aucune connue
11.2. Devenir dans l'environnement	Le produit est pratiquement entièrement soluble dans l'eau.
11.3. Toxicité aquatique	Non toxique pour la faune aquatique. CL <sub>50</sub> (Leponia Macrochirus) 8600mg/l (96 heures)

<b>12. INDICATIONS CONCERNANT LE REJET</b>	
12.1. Générales	Le rejet à l'égout ou autre destination doit être fait en accord avec la législation locale et nationale. Ne pas rejeter en présence d'acides.

<b>13. INDICATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT</b>	
13.1. Générales	Produit non classé dangereux.

<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
14.1. Générales	Ce document doit être lu et compris avant d'utiliser le produit.
14.2. Classement alimentaire	Agrément USDA (Ministère de l'Agriculture des U.S.A.)
14.3. Qualification	Norme ISO 9002

# Code produit **Armex™**

Produits	Sac 25 Kg	Sac 50 lb	NATO Stock Code
<b>Armex™</b>			
Maintenance	69651	69021	5350-01-364-5014
Maintenance S	69631	69421	5350-01-414-1896
Maintenance XL	69211	69221	5350-01-414-1897
Maintenance XL/S	69641	69321	5350-01-414-1898
Profile XL/S	69231	69311	5350-01-414-1899
Profile XL2/S	69481	69411	5350-01-414-1900
Profile XL2+/S	69471	69091	5350-01-414-1901
Profile XL3/S	n/a	69241	
Hydroflex XL	69261	69051	5350-01-424-2265
Flow M	69751	69721	
Flow XL	69741	69711	
Composite	69641	69001	5350-01-364-5312
Aviation	69681	69011	5350-01-364-5313
Anilox	69291	69071	
Turbine	n/a	69061	

❖ Quelques références de décapage avec L'Armex® et nos machines :

<b>Nez avant A 380</b> (décapage nervures)	SOCATA (EADS) Tarbes	65
<b>Réservoir carburant Galaxy</b> (décapage total)	SOGERMA Rochefort	17
<b>Hélicoptère Fennec</b> (totalité)	CGTM Pau	64
<b>Pièces déposées</b> (mobiles voilure) A 320	AIR France Toulouse	31
<b>Éléments trains atterrissage</b> A 340	GOODRICH Toulouse	31
<b>Moulage carbone poutre</b> A 380	AIRBUS Nantes	44
<b>Moulage panneaux cabine</b> A 320, A 340	AIRBUS Toulouse	31
<b>Moulage cockpit</b> A 320, A 340	COMPOSITE Aquitaine	33
<b>Turbine APU</b>	MICROTURBO Toulouse	31
<b>Vérin d'aile</b> Tornado	RATIER Figeac	46
<b>Pale</b> Breguet Atlantic	RATIER Figeac	46
<b>Aérofrein</b> Mirage 2000	MECAPROTEC Muret	31
<b>Console tir</b> Rafale	MECAPROTEC Muret	31
<b>Cloison</b> Falcon 90	MECAPROTEC Muret	31
<b>Perche Ravitaillement</b> F1	MECAPROTEC Muret	31

## A l'étranger

<b>First Carton Thyne</b> (FlexoMate™ 1250)	Ecosse
<b>Rexam Flexibli Viking</b> (FlexoMate™ 2500)	Angleterre
<b>Anaplast Ardeer</b> (FlexoMate™ 3000)	Ecosse
<b>Anaplast Ardeer</b> (GloveBox™ 2000)	Ecosse
<b>Britannia Packaging</b> (FlexoMate™ 2500)	Angleterre
<b>Vymura</b> (FlexoMate™ 2500)	Angleterre
<b>Viskase</b> (FlexoMate™ 1500)	Angleterre
<b>Avery Dennison</b> (LabelMate™ 1000)	Hong Kong
<b>Avery Dennison Belfast</b> (LabelMate™ 1000)	Irlande du Nord
<b>Avery Dennison Utrecht</b> (LabelMate™ 1000)	Les Pays Bas
<b>Combibloc</b> (FlexoMate™ 1250)	Angleterre
<b>Paragon</b> (LabelMate™ 1000)	Angleterre
<b>Spear Europe</b> (LabelMate™ 1000)	Angleterre
<b>Palex Prague</b> (LabelMate™ 1000)	République Tchèque
<b>Telrol Hilversum</b> (LabelMate™ 1000)	Les Pays Bas
<b>STS s.r.l Ravenna</b> (LabelMate™ 1000)	Italie
<b>Komerc</b> (LabelMate™ 1000)	Lituanie